

MUNICIPALES : VERS UNE FÉMINISATION DES TÊTES DE LISTE ?

Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach

13/03/2020

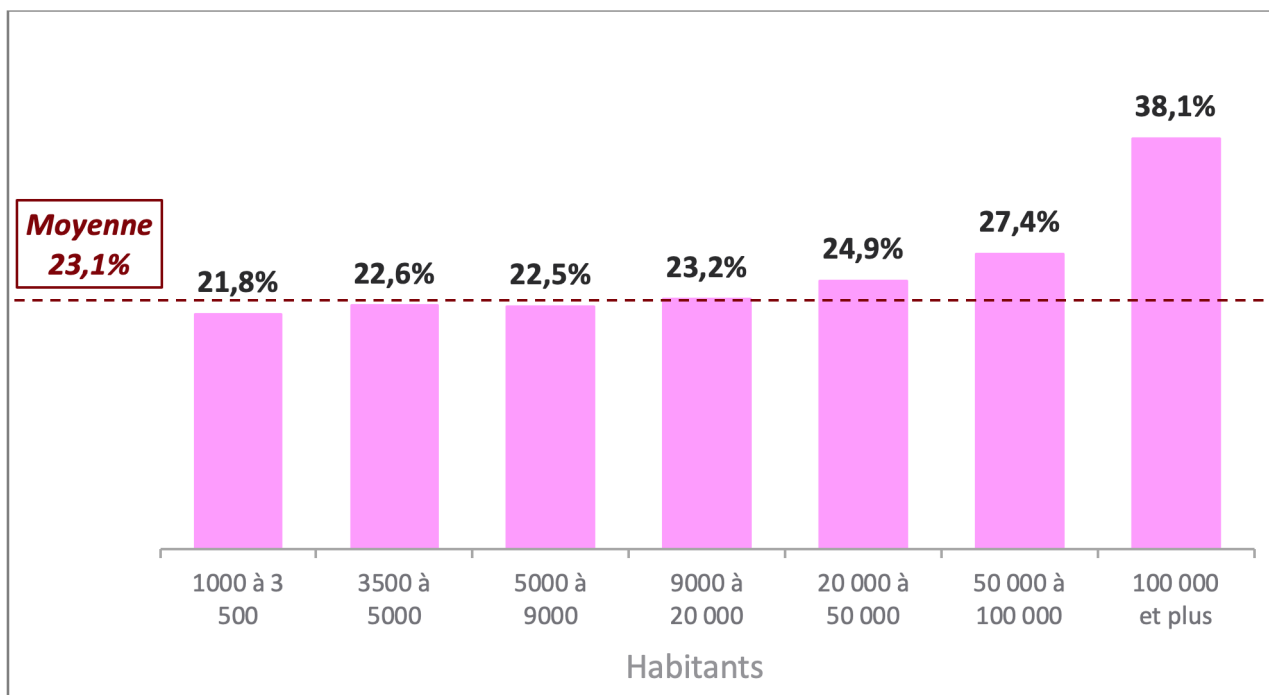
Le premier tour des élections municipales aura lieu, une semaine après la Journée internationale des droits des femmes, qui s'est déroulée dans un contexte marqué par une mobilisation des associations et collectifs militants pour l'égalité femmes-hommes. Si la loi de 2013 a instauré la parité dans les conseils municipaux, qu'en est-il de la proportion de femmes qui sont têtes de liste et potentiellement futures maires ? Pour tenter de répondre à cette question, Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach se sont appuyé sur le fichier exhaustif des candidatures publié par le ministère de l'Intérieur portant sur les communes de plus de 1 000 habitants.

Géographie de la féminisation des têtes de liste aux municipales

Anne Hidalgo, Rachida Dati, Agnès Buzyn : l'affiche très médiatisée de la bataille municipale pour Paris pourrait laisser penser que les femmes ont définitivement fait exploser le plafond de verre et que, sept ans après le vote de la loi sur la parité, elles avaient définitivement obtenu droit de cité sur les plus hautes marches du podium que constituent les têtes de liste. La réalité des chiffres nous oblige à relativiser quelque peu cette hypothèse. Sur les 20 803 listes se présentant dans les 10 007 communes de plus de plus de 1 000 habitants, 16 003 seront conduites par des hommes et 4 800 par des femmes, soit un taux de féminisation des têtes de liste de 23,1%. Ce taux n'a jamais été aussi élevé en France, mais nous sommes encore loin de la parité.

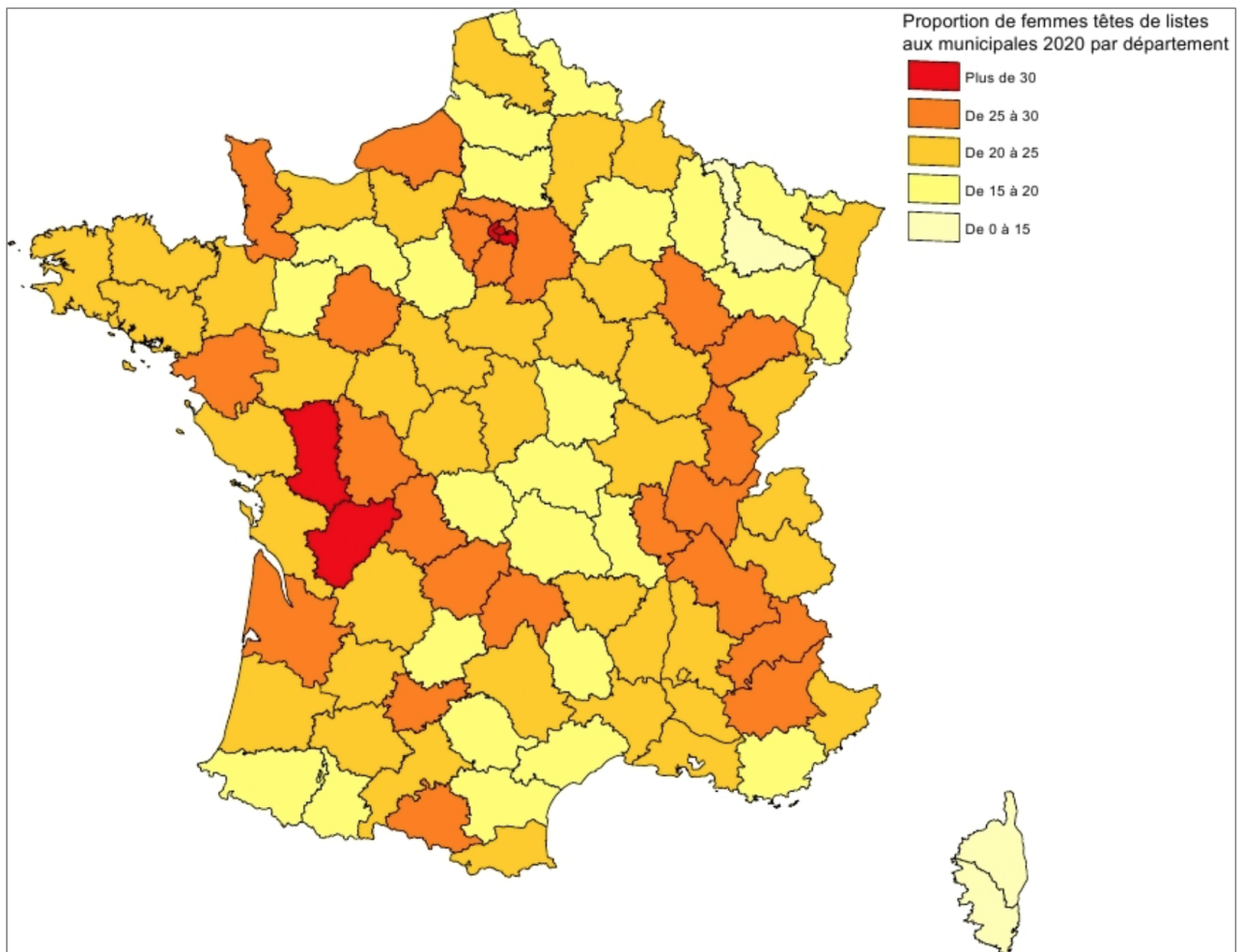
La présence des femmes en pole position varie en fonction de la taille de la commune. À l'image de la situation parisienne, ce sont dans les villes les plus peuplées que le taux de femmes têtes de liste est le plus important avec une proportion de 38,1% dans les villes de plus de 100 000 habitants. Si dans ces grandes villes, la parité n'est pas encore été atteinte, on s'en approche et ce, alors même que ce sont dans ces communes que les enjeux de pouvoir sont les plus présents. Dit autrement, la féminisation de têtes de liste s'effectue lentement mais pas de manière cosmétique uniquement dans les lieux qui seraient les moins stratégiques et les plus dénués de poids politique.

La proportion de têtes de liste féminines en fonction de la taille de la commune aux municipales de 2020



Comme le montre le graphique ci-dessus, la proportion de femmes têtes de liste se situe également au-dessus de la moyenne dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants (27,4%) avant de décliner ensuite au fur et à mesure que la taille de la commune diminue. Le taux le plus faible est observé dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants (seulement 21,8%). Que les hommes « trustent » les têtes de liste ou que les femmes soient plus réticentes qu'ailleurs à les briguer, dans ces bourgs et villages et jusqu'aux petites villes, la figure du maire semble toujours très majoritairement et traditionnellement se décliner au masculin. Le climat semble différent dans les grandes villes, où la cause du droit des femmes est plus portée au quotidien et l'aspiration à la parité plus prégnante.

La carte ci-dessous ne présente pas de contrastes régionaux très lisibles. Elle renvoie plutôt à la distinction entre la France urbaine et la France des champs. La proportion de femmes têtes de liste est ainsi plus élevée en région parisienne, dans le Rhône (agglomération lyonnaise), la Gironde (agglomération bordelaise) ou la Loire-Atlantique (métropole nantaise). En revanche, le taux de féminisation des têtes de liste est très faible dans des départements très ruraux comme l'Orne, la Mayenne, le Lot, les Hautes-Pyrénées, ou bien encore la Creuse, l'Allier ou la Nièvre.

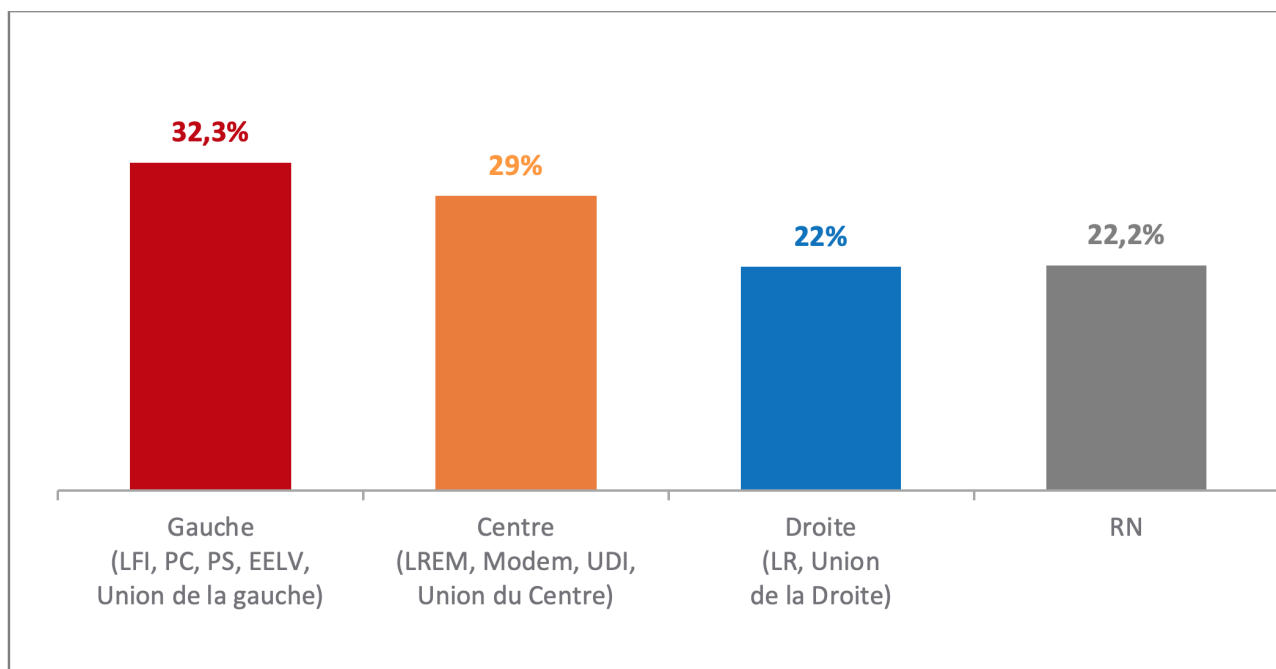


Si ce critère urbain/rural est bien le paramètre premier, certains aspects de cette carte ressemblent à la carte du taux d'activité féminin. Comme l'ont montré Emmanuel Todd et Hervé Le Bras, le taux d'activité des femmes est le plus faible le long de la frontière belge et luxembourgeoise. Or, on retrouve une faible présence de femmes en tête des listes se présentant aux élections municipales dans le Nord, en Picardie, en Lorraine et dans la Marne. Même correspondance entre les deux phénomènes dans la partie centrale du pays : Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme, Creuse, Loire. À l'inverse, d'autres territoires conjuguent les taux d'activité féminine les plus élevés et la plus importante proportion de femmes têtes de liste. C'est le cas des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente mais également de l'Isère et des départements du sud des Alpes. Même si ce facteur n'est pas le plus déterminant, on peut faire l'hypothèse que dans les territoires où la présence des femmes dans le monde du travail est la plus importante, leur légitimité à briguer les suffrages est plus élevée qu'ailleurs même si les freins demeurent importants.

Des cultures politiques plus ou moins propices à la féminisation des têtes de liste

Si la taille de la commune et la dimension régionale jouent un rôle dans l'accès plus ou moins facilité des femmes au statut de tête de liste, ce phénomène varie également selon les familles politiques. Comme on le voit dans le graphique suivant, le taux de femmes têtes de liste est plus élevé au sein des listes présentées par des partis de gauche (32,3% des femmes têtes de liste) ou des formations centristes (MoDem, UDI, LREM, Union du Centre) qui affichent un score de 29% qu'à droite (22%) et au sein du RN (22,2%). En dépit de la présence de Marine Le Pen à la tête de ce mouvement, la féminisation des postes les plus emblématiques peine à se développer au sein du RN comme chez Les Républicains, qui s'appuient sur un important maillage des maires sortants, historiquement composé d'hommes.

La proportion de têtes de liste féminines en fonction de la sensibilité politique de la liste aux municipales de 2020



Une lente évolution

Ces chiffres peuvent paraître faibles mais ils sont néanmoins orientés à la hausse même si l'évolution demeure lente. Pour les communes de plus de 1 000 habitants (périmètre auquel s'applique la loi de 2013 sur la parité sur les listes), la proportion de femmes têtes de liste a gagné six points par rapport au scrutin de 2014 et est passée de 17,1% à 23,1%.

Si l'on quitte les pourcentages pour les chiffres en nombre absolu, l'évolution apparaît plus conséquente et rend davantage compte du mouvement qui semble à l'œuvre. 3 620 femmes étaient têtes de liste dans ces communes lors des précédentes élections municipales, elles sont 4 800 cette année.

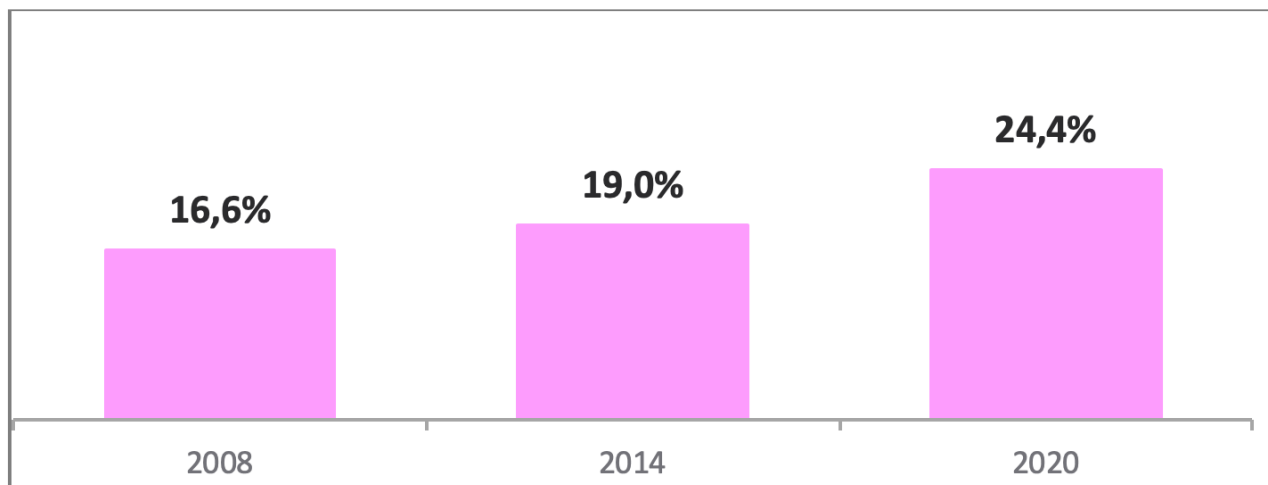
Signe d'une tendance de fond, la progression de la proportion de femmes entre 2014 et 2020 s'observe avec quasiment la même intensité dans toutes les strates de communes, comme le montre le tableau suivant.

2014-2020 : Évolution de la proportion de têtes de liste féminines selon la taille de la commune entre 2014 et 2020 dans les communes de plus de 1000 habitants

	2014	2020	Évolution
1000 à 3500 habitants	15,6%	21,8%	+ 6,2 pts
3500 à 5000 habitants	15,7%	22,6%	+ 6,9 pts
5000 à 9000 habitants	17,9%	22,5%	+ 4,6 pts
9000 à 20 000 habitants	18,4%	23,2%	+ 4,8 pts
20 000 à 50 000 habitants	20%	24,9%	+ 4,9 pts
50 000 à 100 000 habitants	21,8%	27,4%	+ 5,6 pts
100 000 habitants et plus	33,3%	38,1%	+ 4,8 pts
Total	17,1%	23,1%	+ 6 pts

Si l'on restreint l'analyse sur les 3 200 communes de plus de 3 500 habitants sur lesquelles on dispose de données remontant aux élections municipales de 2008, on constate que le vote de la loi sur la parité en 2013 n'avait eu qu'un impact limité sur la féminisation des têtes de liste, la proportion étant passée de 16,6% en 2008 à 19% en 2014. Le gain est, cette année, plus significatif avec une hausse (sur les communes de 3 500 habitants et plus) de 5,4 points.

L'évolution de la proportion de femmes têtes de liste dans les communes de plus de 3500 habitants



Tout se passe comme si le vote de cette loi avait enclenché un long processus qui connaît cette année une petite accélération. Dans les grandes villes, la parité pour les postes de têtes de liste semble atteignable ou approchable pour les prochaines municipales, la route sera plus longue pour les communes de taille plus modeste.